

# **APSDA**

LE NATUS - Route de Cazaux - 33260 LA TESTE

## **ASSEMBLEE GENERALE**

**9 septembre 2008**

### **PROCES-VERBAL**

14 personnes sont présentes. Madame MOREAU représente Monsieur EROLES, maire de LA TESTE. Monsieur DELUGA s'est excusé.

#### **RAPPORT MORAL**

44 chiens sont entrés au refuge, soit 10 de plus que pendant le dernier exercice. 17 sont issus de la fourrière, 27 ont été directement abandonnés au refuge.

41 ont été adoptés, dont 19 qui venaient de la fourrière et 22 des abandons.

Il reste actuellement 12 chiens au refuge.

Nous avons reçu 3 chiens issus d'un élevage dissous (cotton, lhassa et shitzu). Nous devrions en recevoir 3 de plus, dont un labrador.

Nous devons avoir des caniches venant d'un élevage, mais le propriétaire a disparu sans donner les papiers des chiens. Dans l'attente d'une solution, les chiens sont dans des familles d'accueil.

Nous ne prendrons plus de chiens abandonnés sans la carte de tatouage il est difficile de l'obtenir ensuite de la centrale canine.

Nous avons organisé une brocante sur place, grâce au don de 3 caravanes et d'une tente qui nous permettent par ailleurs de faire une exposition permanente. Nous avons déjà quelques habitués. Nous allons essayer d'en organiser 2 l'année prochaine.

Le prado nous a envoyé peu de jeunes cette année (heures de travaux d'intérêt général).

Nous avons toujours le soutien de 30 Millions d'Amis 2 fois par an pour la nourriture et les soins. Nous n'avons d'ailleurs pas acheté de nourriture, sauf pour les 2 chats qui vivent au refuge. De plus, le magasin Animal Santé nous a donné beaucoup de nourriture lors de sa fermeture.

Nous recevons régulièrement des félicitations des visiteurs du refuge pour la propreté des lieux et la belle forme des chiens. Merci à l'employée et aux bénévoles.

Nous n'avons plus accès au fichier de la centrale canine car on ne peut plus y accéder par minitel. C'est bien dommage car cela nous permettait de débloquent des situations en retrouvant rapidement les propriétaires de chiens perdus. Se pose la question de l'achat d'un ordinateur, qui permettrait en plus une gestion administrative des chiens plus facile.

Il serait nécessaire que les polices municipales uniformisent leurs réponses. Nous rappelons qu'il est interdit de ramasser un chien errant dans la rue, sous peine d'amende. La loi impose d'appeler la police, qui contacte elle-même la fourrière. Après 8 jours, si le propriétaire n'a pas été retrouvé, le chien peut entrer au refuge et être proposé à l'adoption. Les polices ne font pas toujours preuve de bonne volonté et il faut souvent insister.

Les grillages des parcs ne sont pas en très bon état car les chiens les abiment très facilement. Il faudra réfléchir à leur éventuel remplacement.

#### Questions :

Pourquoi la mairie d'Arcachon n'a pas donné de subvention cette année ?

Nous rappelons qu'Arcachon ainsi que la Cobas nous ont donné une grosse subvention exceptionnelle lorsque le refuge a eu des problèmes financiers. Notre solde positif nous a permis de ne pas faire de demande de subvention cette année.

A quoi correspond la somme versée par les propriétaires lors des abandons ?

Nous demandons 40 € par abandon car les chiens ne sont jamais à jour de leur vaccination. Nous rappelons par ailleurs que les vétérinaires nous font le tarif SPA : nous ne payons que les actes, pas les consultations.

Il n'y a plus de question.

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée.

Contre	0
Pour	14
Absentions	0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## **Rapport financier**

La trésorière lit et commente le bilan financier.

Le nouveau poste « publicité 33 » correspond à un encart publicitaire que nous faisons paraître dans le journal de petites annonces Le petit Arcachonnais et à un encart dans l'annuaire.

Sans l'aide de 30 Millions d'Amis, le poste « vétérinaire » serait augmenté de 900 € et celui « nourriture » de 2 000 €. Ils nous ont en plus fourni avec les croquettes Pedigree des coffrets à offrir aux adoptants, contenant laisse, collier, friandises...

### **Question :**

Est-il vrai que les chiens de plus de 10 ans pourraient avoir une aide à l'adoption ?

Il s'agit de l'opération « Doyens » organisée par 30 Millions d'Amis. En proposant aux familles adoptant des chiens âgés de 10 ans et +, une aide de 600 € pour le règlement des éventuels frais vétérinaires de leur nouveau compagnon, la Fondation 30 Millions d'Amis espère pouvoir offrir un nouveau foyer à de nombreux vieux chiens.

Il n'y a plus de question.

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée.

Contre	0
Pour	14
Absentions	0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

## **Renouvellement du bureau**

Il n'y a pas de candidat. Le bureau reste donc inchangé.

## **Questions diverses**

Nous cherchons toujours des bénévoles capables de promener les chiens.

Madame MOREAU félicite l'association pour son travail.

Nous rappelons qu'il faut faire attention à la quantité de nourriture distribuée aux chiens et qu'il ne faut pas risquer de les rendre malades sous prétexte de leur faire plaisir.

Qu'en est-il des permis que doivent obtenir les propriétaires de chiens ?

Ils ne concernent que les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, que nous n'accueillons pas au refuge.

Il n'y a pas d'autres questions.

La séance est levée.

Fait à Arcachon, le 10 septembre 2008

Le Président



**REFUGE APSDA**  
LE NATUS - Rte de CAZAUX  
33260 LA TESTE  
Tél: 05 56 54 77 35  
SIRET: 391 233 327 00025